

Compte-rendu du rendez-vous de quartier

PEAGE



Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.

Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ».

Le rendez-vous du quartier Péage s'est déroulé le **mardi 28 janvier 2025**. 25 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, et les élus : Bernard Dupré, Nicolas Retour, Marine Legendre, Philippe Auger, Laurence Kahn, Edouard Ytournal, Thierry Vermorel et Jacques Dupuy.

Intervention du Maire

Sur le site du Cadran solaire, la résidence universitaire du CROUS est ouverte depuis un an avec 106 logements étudiants et une brasserie au rez-de-chaussée. Une pollution au mercure a été détectée dans le sous-sol du bâtiment du cadran solaire, qui devait devenir une pension de famille et héberger des services communaux. Une expertise a été menée et la commune est rentrée dans une procédure judiciaire longue. Côté chemin de l'Agnelas, le permis de construire d'un bâtiment de 52 logements a été déposé par le bailleur social Actis, les travaux devraient commencer à l'automne 2025.

La Zone à Faibles Emissions pour les véhicules des particuliers et les 2 roues interdit désormais les véhicules avec une vignette crit'air 3 et plus. Certains itinéraires sont encore possibles pour les véhicules non autorisés pour l'accès au CHUGA et au massif de la Chartreuse, en empruntant certaines voies telles que le boulevard de la Chantourne et la Route de Chartreuse.

Du fait de l'arrivée de nouveaux habitants, une nouvelle école maternelle va se construire à la place de l'ancienne à côté du parc Brise des Neiges. En parallèle, une étude est menée sur la rénovation du parc, une restitution des premières esquisses a été faite aux habitants début février. Le réseau de chauffage urbain va équiper le bâtiment de la Pallud, la villa Brise des Neiges et la future école maternelle, à la place de l'actuel chauffage au gaz.

Le CHU travaille sur un grand projet immobilier sur 10-15 ans, pour un montant de 300 millions d'euros, avec comme préalable la construction d'un parking silo pour le personnel de l'hôpital, en lieu et place de l'ancien restaurant universitaire du CROUS. Un concours d'architecte est en cours, le jury se réunira en février prochain. C'est la Préfecture qui instruira le permis de construire, la commune ne donne qu'un avis.

La Métropole soutient financièrement les personnes souhaitant renouveler leur ancien appareil de chauffage au bois individuel à travers le dispositif Prime Air Bois. Pour en savoir plus : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/154-remplacer-ma-cheminee-ou-mon-poele-avec-la-prime-air-bois.htm>

Risques naturels

Le Plan de Prévention des Risques Naturels a été signé par le préfet en novembre 2022. La commune a l'obligation de construire des dispositifs de protection contre les chutes de blocs. Ceci pour protéger environ 150 maisons en risque fort, pour un budget estimé à 6 millions d'euros HT. Les études sont achevées, une première tranche de travaux sera menée sur 2025 sur les secteurs Pinotte et Pierre-Mode. Les travaux commenceront mi-août pour 3 mois environ, tous les matériels seront hélitreuillés depuis le Col de Vence.

Les filets installés secteur du Coteau seront renouvelés en 2029, cette zone est bien protégée actuellement.

Sur le chemin des Combettes, quelques rochers ont glissé sur le chemin de randonnée. Les services de l'Etat n'ont pas relevé d'autres dangers que l'encombrement des rochers tombés et un arbre un peu déstabilisé.

Des travaux de curage du torrent de la Ruine ont commencé pour redonner de la place dans le lit du torrent et limiter la descente des matériaux lors de gros orages. Suite aux orages du 27 janvier, les services techniques communaux sont intervenus pour dégager les cailloux sur Chantemerle et sur Maubec. Les travaux se sont achevés.

Contre les risques de feu de forêt, des propriétaires de biens bâtis concernés ont une obligation de débroussailler leur propriété, voire les propriétés voisines de leur bien. La commune doit informer et contrôler la qualité de débroussaillage mais sans moyens supplémentaires alloués par l'Etat. La commune a organisé plusieurs réunions publiques d'information et des premiers contrôles depuis cette année, pour le moment à visée pédagogique, afin d'accompagner au mieux les propriétaires.

Travaux

Les derniers marquages au sol de la piste cyclable et du cheminement piéton, boulevard de la Chantourne, vont être réalisés dès que les conditions le permettent. Le rond-point de Décathlon a également été refait.

Route de Chartreuse, les travaux de reprise des réseaux humides et d'aménagement de surface sont terminés, et ce grâce à la capacité de financement de la Métropole. Il reste quelques travaux de finition et des ajustements pour le bon fonctionnement du quartier. Le nouveau trottoir est très confortable pour aller vers l'école et circuler à pied en sécurité.

Quai Charpenay, les travaux de confortement de la berge réalisés par la Métropole sont terminés (pose d'enrochements et revégétalisation). Les travaux de réfection de la voirie, incluant la piste cyclable et le cheminement piéton, ont commencé depuis mi-janvier 2025.

Dans le secteur du chemin de la Pallud, plusieurs chantiers vont être concomitants à partir de fin mars et générer des contraintes de circulation : déploiement d'un réseau de chaleur rue Eymard Duvernay, construction d'un immeuble à la place du Rosaire, travaux de la future école maternelle et isolation et réfection de la toiture du bâtiment communal de la Pallud.

La passerelle qui relie le parc du Carmel et celui de Marie Volait est très dégradée, la commune va la fermer le temps de la reconstruire.

Immeuble du Rachais

Les travaux de réhabilitation de l'immeuble du Rachais au 115 Grande rue sont aujourd'hui finis. Certains riverains ont indiqué que de nombreux déchets étaient déposés au niveau du point de collecte, Grenoble Habitat travaille à améliorer ce point noir, en changeant notamment de prestataire. La commune remonte au bailleur les dysfonctionnements dont elle a connaissance.

Le parc va passer en gestion communale lorsque certains travaux entendus avec Grenoble Habitat seront terminés, le parc ayant été abimé par les travaux. La commune, une fois gestionnaire, fera petit à petit des travaux d'amélioration sur les jeux qui ne sont plus conformes et sur le végétal. Le bâtiment de la rotonde qui accueille l'Agence Postale Communale et des bureaux de la police municipale fera l'objet de travaux pour agrandir l'espace bureaux afin d'accueillir tous les agents du service de police municipale.

Secteur du Péage

Un élévateur sera installé cette année à l'extérieur de la mairie pour accéder à la salle du conseil municipal et des mariages et permettre aux personnes à mobilité réduite d'y monter plus confortablement.

La commune rencontre la Métro en février afin de faire le point sur les aménagements permettant de faire ralentir les véhicules Grande rue. Il est étudié l'installations de ralentisseurs en dur à la place des coussins en caoutchouc rouge et une écluse entre le parking Grande Tronche et le chemin de l'Union. La commune a travaillé sur la possibilité de mettre en place des écluses sur la partie en ligne droite de la rue mais cela n'est pas possible compte-tenu des nombreuses entrées et sorties. Vers la Mairie, il est prévu un test de coussins berlinois pour voir si cela marche. A la Petite Tronche, des ralentisseurs seront posés au niveau des conteneurs enterrés sur la commune de Grenoble.

Chemin de l'Agnelas, devant Vill'Agnelas, la Métro doit réaliser un cheminement piéton avec un marquage au sol, côté hôpital (plus ombragé l'été). Au niveau du tronçon qui débouche sur la Grande rue, la commune ne fermera pas la route avant la fin des travaux de construction de l'école maternelle. En effet, le chemin Jules Rey sera fermé à toute circulation. Une réflexion sur les stationnements est en cours.

Le parking en bas du chemin des Marronniers sera reprogrammé pour étendre les horaires d'ouverture aux habitants le soir. Les riverains demandent à ce que la commune mette en place un système de captation des graviers à l'entrée du parking pour limiter leur arrivée dans la pompe de relevage.

Square de la Ruine, la commune travaille avec la Métro pour la plantation de nouveaux arbres afin de mieux ombrager cette place. Chemin de l'Eden, Bernard Dupré, adjoint aux travaux, va organiser un rdv avec les habitants pour échanger sur le problème des stationnements abusifs et gênants.

Divers

Les horaires de l'extinction nocturne sont de de 23h30 à 5h30. Ce dispositif d'extinction est aujourd'hui étendu à toute la commune en dehors de la zone de l'hôpital, en coordination avec Corenc et Meylan qui éteignent également leur éclairage public en cœur de nuit. Les bénéfices sont prouvés que ce soit en termes d'économies d'énergie et financière (100 000 € non dépensés depuis le début de l'extinction), que pour la faune, la flore et pour l'observation des étoiles.

Le bulletin municipal de février précise la démarche pour faire enlever les tags notamment sur les bâtiments privés qui requiert l'autorisation préalable des propriétaires avant intervention. Sur les bâtiments publics, la commune fait intervenir ses services autant que possible.

La commune est responsable de l'entretien de certains chemins. Les autres sont du ressort de la Métropole.

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr

